

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

COMMUNE DE NGONG

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

BÉNOUÉ DIVISION

NGONG COUNCIL

INTERNAL COMMITTEE
OF TENDERS BOARD

DÉCISION N°02/D/C-NG/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE
RELATIVE A LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°001/AONO/C-NG/CIPM/2023 DU 05
FÉVRIER 2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC PAR DES LAMPADAIRES ÉNERGIE SOLAIRE DANS SIX (06) LOCALITÉS (MARCHE DE
NGONG, SELIFA, BILIEL, OUSSAMA TCHEBOA, LAÏNDE MASSA ET MAYO BANGAÏ) DANS LA
COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°373/CAB/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du

Nord ;

Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Commune ;

Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoire consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et autres Entités publiques pour l'Exercice 2023

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse relative à la demande d'appel d'offre ouvert N°001/AONO/C-NG/CIPM/2023 du 05 février 2023 lancé en procédure d'urgence pour les travaux d'éclairage public par des lampadaires énergie solaire dans six (06) localités (Marche de Ngong, Selifa, Biliel, Oussama Tcheboa, Laïnde Massa et Mayo Bangaï) dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu la lettre N° 002/L/C-NG/CIPM/2023 du 05/02/2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngong ;

DÉCIDE :

Article 1 : La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Article 1 : La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN F CFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
01	TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LAMPADAIRES ENERGIE SOLAIRE DANS SIX (06) LOCALITES (MARCHE DE NGONG, SELIFA, BILIËL, OUSSAMA TCHEBOA, LAÏNDE MASSA ET MAYO BANGAÏ)	ETS USMAN TEL : 690 083 313	VINGT NEUF MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE NEUF (29 994 569) FRANCS	TROIS (03) MOIS

Articles 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la Lettre Commande y afférente et notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS
-MINMAP/YAOUNDÉ
-ARMP/NO
-PRÉSIDENT-CIPM/C-NG
-ATTRIBUTAIRES
-CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE

